

29 de novembre 2022

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

9

Votants

10

Légalement convoqué le 16 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 21 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Jackie BOGARD

Pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Absents excusés : Sylvain ROLLET, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : <ul style="list-style-type: none">➤ Plan Local de l'Habitat➤ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs➤ Admission en non-valeur➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<ul style="list-style-type: none">➤ Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion Questions diverses et Tour de table : <ul style="list-style-type: none">➤ Informations diverses➤ Tarifs jeunes salle des fêtes➤ Révision tarifs concessions cimetièrre et columbarium➤ Rapport activités 2021 SIEM
--	---

Délibération n° 29 du 21 novembre 2022 : Plan Local de l'Habitat

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-068 du 22 avril 2021 relative au lancement de la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat 2022-2028 de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022- du 29 septembre 2022 "Arrêt du projet de programme local de l'habitat 2023-2028 de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne »,

Vu le courriel du Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne adressé à la mairie en date du 30 septembre 2022, sollicitant l'avis de chaque Conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PLH, conformément à l'article R302-9 du Code de la construction et de l'habitation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH 2023-2028 tel qu'arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne le 29 septembre 2022,
- de mettre en place les moyens relevant de ses compétences dans le cadre de la réalisation du programme local de l'habitat.

Fait à Moncetz-Longevas le 23 novembre 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/11/2022 à 11h47
Référence de l'AR : 051-215103474-20221121-2022_29-DE
Affiché le 23/11/2022 ; Certifié exécutoire le 23/11/2022



30 de novembre 2022

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

9

Votants

10

Légalement convoqué le 16 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 21 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Etaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Jackie BOGARD

Pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Absents excusés : Sylvain ROLLET, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : <ul style="list-style-type: none">➤ Plan Local de l'Habitat➤ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs➤ Admission en non-valeur➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<ul style="list-style-type: none">➤ Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion Questions diverses et Tour de table : <ul style="list-style-type: none">➤ Informations diverses➤ Tarifs jeunes salle des fêtes➤ Révision tarifs concessions cimetièrre et columbarium➤ Rapport activités 2021 SIEM
--	---

Délibération n° 30 du 21 novembre 2022 : Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L441-2-8 et suivants et R441-2-10 et suivants,

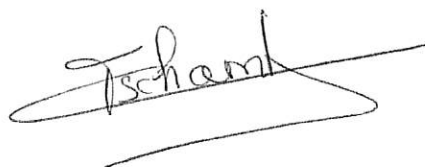
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016-053 du 24 mars 2016 relative au lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne,

Vu le courriel du Président de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne adressé à la mairie en date du 7 octobre 2022, sollicitant l'avis de chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI, sur le dossier du PPGDLSID et de ses annexes, conformément à l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, émet un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ci-joint.

Fait à Moncetz-Longevas le 23 novembre 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



31 de novembre 2022

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

9

Votants

10

Légalement convoqué le 16 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 21 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Jackie BOGARD

Pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Absents excusés : Sylvain ROLLET, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : <ul style="list-style-type: none">➤ Plan Local de l'Habitat➤ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs➤ Admission en non-valeur➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<ul style="list-style-type: none">➤ Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion Questions diverses et Tour de table : <ul style="list-style-type: none">➤ Informations diverses➤ Tarifs jeunes salle des fêtes➤ Révision tarifs concessions cimetièrre et columbarium➤ Rapport activités 2021 SIEM
--	---

Délibération n° 31 du 21 novembre 2022 : Admission en non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales,


Vu la proposition de Mme Emmanuelle KASZTELAN-JAMAIN, Inspectrice des Finances Publiques à la Trésorerie de Châlons -en-Champagne,

Le conseil municipal unanime :

- approuve l'admission en non-valeur du titre de recette n° T-400 de l'exercice 1996 qui s'élève à 177,54 €
- mandatera cette somme au chapitre 65, article 6541.

Fait à Moncetz-Longevas le 23 novembre 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	9
Votants	10

Légalement convoqué le 16 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 21 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Jackie BOGARD

Pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Absents excusés : Sylvain ROLLET, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : <ul style="list-style-type: none">➤ Plan Local de l'Habitat➤ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs➤ Admission en non-valeur➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<ul style="list-style-type: none">➤ Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion Questions diverses et Tour de table : <ul style="list-style-type: none">➤ Informations diverses➤ Tarifs jeunes salle des fêtes➤ Révision tarifs concessions cimetière et columbarium➤ Rapport activités 2021 SIEM
--	--

Délibération n° 32 du 21 novembre 2022 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 31 août 2022,

Le conseil municipal unanime :

- approuve le rapport CLECT 2021, joint en annexe, qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2022 pour la commune de Moncetz-Longevas à la somme de 73 338 €.
- indique que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Moncetz-Longevas le 23 novembre 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	9
Votants	10

Légalement convoqué le 16 novembre 2022, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 21 novembre 2022 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Étaient présents : Cyrille FROMENTIN, Béatrice CHARLIER, Anne-Marie LEMPEREUR, Franck ROMAGNY, Bruno COLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Jackie BOGARD

Pouvoir : Evelyne BRISSON à Anne-Marie LEMPEREUR

Absents excusés : Sylvain ROLLET, Evelyne BRISSON, Éric CHICAULT

Absents : Jonathan BERNIER, Stéphanie BRASSEUR, Hugo ARNOULD

Secrétaire de séance : Jérémy FRINOT

Ordre du jour :

Délibérations : <ul style="list-style-type: none">➤ Plan Local de l'Habitat➤ Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs➤ Admission en non-valeur➤ Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	<ul style="list-style-type: none">➤ Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion Questions diverses et Tour de table : <ul style="list-style-type: none">➤ Informations diverses➤ Tarifs jeunes salle des fêtes➤ Révision tarifs concessions cimetièrre et columbarium➤ Rapport activités 2021 SIEM
--	---

Délibération n° 33 du 21 novembre 2022 : Convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles, L136-1, L452-35, L452-47, L811-1et L812-1, Vu l'ordonnance N)2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code générale de la fonction publique,

Vu le décret N°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret N°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret N°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire N°NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction territoriale de la Marne en date du 21 septembre 2022 instaurant une nouvelle offre de service en santé prévention et une nouvelle tarification pour ces prestations,

Considérant que la convention proposée par le Centre de Gestion et annexée à la présente délibération permet de faire appel à l'ensemble de ces compétences,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de Gestion, reposant sur la levée d'un tarif forfaitaire par agents et par an, fixé annuellement par le conseil d'administration du Centre de Gestion, réalisée sur la base des effectifs au 1^{er} janvier de l'année à échoir, déclarés par la collectivité co-contractante. Pour tout agent recruté en cours d'année faisant l'objet d'une intervention du CDG dans le cadre du conventionnement, le tarif annuel forfaitaire sera facturé à la collectivité employeuse.

Considérant que la collectivité ne dispose plus au 1^{er} janvier 2023 de conventionnement à un service de médecine de santé au travail,

Le conseil municipal unanime :



- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 à la convention santé prévention du Centre de Gestion
 - autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Fait à Moncetz-Longevas le 23 novembre 2022

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 23/11/2022 à 11h56
Référence de l'AR : 051-215103474-20221121-2022_33-DE
Affiché le 23/11/2022 ; Certifié exécutoire le 23/11/2022

